

DEC122426INEE

Décision portant nomination de Mme Cécile Maréchal en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Maréchal Ingénieur d'Etudes de 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la politique de communication et de valorisation des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Cécile Maréchal demeure affectée à l'UMR6553 - Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) UNIVERSITE RENNES 1, bât 14, avenue du général Leclerc, 35042 Rennes cedex.

Article 2

Du 1 octobre 2012 au 31 décembre 2013, Mme Cécile Maréchal, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

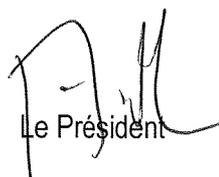
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 17 Bretagne et Pays de Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 SEP. 2012


Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 13